

*Appel à candidatures*  
*« Fabriques de la connaissance 2024 »*

Cadre d'intervention approuvé par délibération en date du 29 avril 2022

**Préambule - Une nouvelle stratégie régionale de la connaissance**

Depuis 2017, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur porte une stratégie pour la connaissance du territoire, offrant un cadre structuré aux actions sur l'observation, l'analyse et la prospective. Cette stratégie est intimement liée à la définition des schémas intégrateurs et des politiques d'appui au développement territorial (SRADDET, SRDEII, plan climat, « nos territoires d'abord »).

La démarche prend racine dans la compétence attribuée aux Régions en matière de coordination des dispositifs de connaissance et d'observation du territoire, renforcée par la loi NOTRe, précisée par la loi pour une République numérique sur la circulation des données et l'opendata, loi 3DS valorisant « l'administration pro-active » dans le domaine des services numériques... Elle fait suite au constat d'une offre fragmentée, d'une inégalité des territoires en matière d'ingénierie publique et du besoin de consolider et coordonner un réseau à échelle régionale.

Après cinq ans d'exercice, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité renforcer son implication auprès des acteurs de l'observation et du développement territorial en adoptant le 29 avril 2022 la « stratégie régionale de la connaissance au service des territoires ». La plateforme connaissance du territoire constitue le dispositif opérationnel de cette stratégie. Ses principales missions consistent à impulser et à coordonner la production, la valorisation de ressources (études, analyses, données géographiques ouvertes...), à déployer et renforcer des outils dédiés (services numériques, DataSud, portail connaissance du territoire) ou encore à privilégier la conduite de projets collectifs au service des politiques publiques.

Quatre missions essentielles structurent la feuille de route :

- Coordonner un service public de la connaissance territoriale ;
- Produire collectivement les études et les données ;
- Animer des projets collaboratifs pour partager l'ingénierie publique ;
- Valoriser la connaissance territoriale par les outils et services numériques.

Ouvertes à l'ensemble des acteurs régionaux intéressés, ces actions reposent avant tout sur une mise en réseau élargie et une animation structurée à chaque échelon territorial, formalisées au travers d'une charte de partenariat, dans le cadre de la « Plateforme connaissance du territoire », fondée sur des principes collectifs et partagés.

## **1- PRESENTATION DES « FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE »**

La Stratégie régionale pour la connaissance au service des territoires, adoptée le 29 avril 2022 par l'assemblée régionale, reconduit et élargit un cadre transversal de commande d'études et d'information géographique à destination des services de la Région en collaboration avec ses partenaires.

En complément des appels à projet recherche composés de 3 volets (général, plateforme et exploratoire) en lien avec les orientations du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Stratégie régionale de la connaissance au service des territoires propose cet appel à candidatures « Fabriques de la connaissance ». Ce cadre d'actions positionne l'observation, l'analyse et la prospective au cœur de l'action régionale, qui a pour objectif d'accroître la capacité de l'institution régionale à exercer son rôle de chef de file sur ses compétences propres, permettre son évaluation mais aussi d'alimenter la réflexion des acteurs du territoire souvent démunis en ressources stratégiques internes.

L'Appel à candidatures régional « Fabriques de la connaissance 2024 » a pour objectif d'identifier les équipes universitaires et scientifiques en sciences humaines et sociales intéressées par les sujets de recherche-action proposés par la Région, d'élaborer des dynamiques de collaborations entre les directions du Conseil régional et les laboratoires et les formations des Universités, et de soutenir financièrement les projets retenus dans le cadre de cette coopération.

**La date de clôture de dépôt des dossiers est fixée au 25 septembre 2023.**

## **2-BESOINS D'ETUDES DU CONSEIL REGIONAL ET ORIENTATIONS PRIVILEGIEES**

Les équipes universitaires et scientifiques pourront proposer des actions répondant à cet « appel à projets » portant sur les trois axes de recherche et d'action prioritaires, en lien avec les compétences de la Région, ses enjeux prospectifs et les orientations de la mandature. Dans le cadre de cette convention 2024, la Région Sud souhaite nouer des partenariats autour des sujets suivants qui font l'objet de descriptifs dans l'annexe 1 :

**Axe 1 « Mieux connaître les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur », porte sur la connaissance des habitants de la région, leurs trajectoires et leurs modes de vies :**

1	Maritimité des métropoles régionales
2	Comment accompagner le projet de création du Parc Naturel Régional Maures-Estérel-Tanneron ?
3	Intégration paysagère et acceptation sociale des projets photovoltaïques en région Provence Alpes Côte d'Azur

**Axe 2 « Mieux connaître les territoires de Provence-Alpes-Côte d’Azur », traite des problématiques prospectives et interdisciplinaires liées aux compétences de la Région, à ses dynamiques territoriales et ses filières stratégiques :**

4	Etude des enjeux socio-écologiques des sites pressentis pour la création d’une réserve naturelle régionale urbaine à Marseille
5	Développement et promotion d’un observatoire photographique du paysage avec un point d’entrée littoral
6	Les réponses publiques à la raréfaction de l’eau
7	Stimuler l’exploration archéologique avec le projet LIDAR
8	Zones d’activités économiques : comment améliorer la gestion intégrée de l’eau dans une ZAC existante ?
9	Analyse et évaluation de Datasud

**Axe 3 « Mieux diffuser la connaissance du territoire », concerne les actions de diffusion et de communication des connaissances régionales dans le champ des sciences humaines et sociales en mobilisant les différentes ressources disponibles (vulgarisation scientifique, éditions et médias universitaires, open access, etc) » :**

10	Sudorama, fresque audiovisuelle, numérique et pédagogique
11	Rencontres connaissance du territoire
12	Valorisation et magazine « Fabriques de la connaissance »

**3- PRINCIPES DE LA COOPERATION**

Cet Appel à candidature régional « Fabriques de la connaissance 2023-2024 », et la convention d’application annuelle qui en résultera, s’inscrivent dans le cadre juridique d’un marché public sans mise en concurrence ni publicité conformément aux dispositions de l’article 12.4 de la Directive « Marché public » 2014/24 du 26 février 2014 relative au partenariat public-public, transposée dans l’ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (article 18).

Pour rappel, la coopération entre pouvoirs adjudicateurs repose notamment sur les principes juridiques suivants :

- la coopération envisagée a pour objet de mettre en œuvre une mission de service public commune aux dites entités, dans le but de garantir que « les services publics dont elles doivent assurer la prestation sont réalisés en vue d’atteindre les objectifs qu’elles ont en commun » ;

- la coopération instaurée est uniquement régie par des considérations et des exigences en lien avec la poursuite d'un intérêt public ;
- la coopération ne doit pas aboutir à privilégier un opérateur économique tiers.

D'autres principes méthodologiques sont au cœur des recherches-actions de la convention, qui sera élaborée suite aux résultats de cet appel à candidatures :

- contribuer au rayonnement de la recherche régionale en sciences humaines et sociales auprès d'un large public (des professionnels de l'action publique aux citoyens) ;
- contribuer de façon directe ou indirecte à l'élaboration des politiques publiques régionales ;
- renforcer l'interdisciplinarité et la place transversale des sciences humaines et sociales ;
- favoriser les collaborations inter-laboratoires au sein de la région ;
- rendre des livrables de recherche-action adaptés aux différentes cibles identifiées selon les projets.

#### **4- BENEFICIAIRES, ETABLISSEMENTS ELIGIBLES**

Seuls les Universités, Ecoles, Organismes de Recherche et Communautés d'universités et d'établissements (ayant un statut d'EPST, EPIC, EPA ou EPSCP) ayant leur siège ou une délégation régionale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent présenter une demande éligible à la Région dans le cadre de cet appel à candidatures. Ce seront les bénéficiaires directs du financement régional dans le cadre d'une coopération publique-publique d'intérêt général.

#### **5- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature devra comprendre une note de 3-4 pages organisée autour des rubriques suivantes : titre de l'action ; nom du/des laboratoire(s) ou formation(s) candidat(e)(s) ; contexte ; objectifs ; méthodologie ; productions attendues ; calendrier (au plus tard, la fin de l'action sera prévue en mars 2025) ; équipe pressentie en précisant la personne référente ; partenariat éventuel ; tableau des dépenses prévisionnelles par grand poste.

La proposition de recherche-action, présentée dans le dossier de candidature, sera élaborée en prenant en compte les attendus de la ou des direction(s) de la Région concernée(s). Les équipes candidates devront prendre contact avec les référents de la Région précisés à la fin de chaque descriptif des actions proposées figurant dans l'annexe 1.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par mail à la Région au plus tard le 25 septembre 2023 aux personnes suivantes :

- le référent de la convention [befribourg@maregionsud.fr](mailto:befribourg@maregionsud.fr) au sein du Service Connaissance du Territoire
- le référent de la direction de la Région précisé à la fin de chaque résumé des besoins d'études de l'annexe 1 du présent appel à projet
- tout en mettant en copie systématiquement [vcucchi@maregionsud.fr](mailto:vcucchi@maregionsud.fr) (assistante études)

**ATTENTION** : avant de candidater vous devez **vérifier auprès de votre établissement qu'il dispose bien de la capacité de signature électronique via Adobe Sign**, seule utilisée dans le conventionnement entre la Région et ses partenaires dans le cadre du dispositif « Fabriques de la connaissance ».

Les signatures électroniques sont considérées comme valides pour la signature des marchés publics si elles reposent sur un **certificat de signature électronique qualifié au sens du règlement n°910/2014 « eIDAS »**.

*Comment obtenir un certificat de signature électronique ?*

Le site de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information indique la marche à suivre :

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/la-signature-electronique-dans-le-cadre-des-marches-publics/>

## **6- INSTRUCTION ET SELECTION DES DOSSIERS**

L'instruction des dossiers sera faite par les services de la Région. Par ailleurs, suite à l'adoption de la nouvelle stratégie régionale de la connaissance au service des territoires, il a été décidé de renforcer le rôle du Conseil scientifique d'appui à la connaissance et à la planification stratégique, notamment dans sa contribution à l'évaluation des candidatures, en amont du Comité de sélection.

Ce conseil, dont la liste des membres est fixée par arrêté du Président de Région, est en effet devenu un espace de réflexion et de dialogue entre élus, services et chercheurs.

Son rôle a ainsi été précisé. Il a été décidé qu'il interviendra dans l'examen des propositions d'études issues de l'appel à candidature « Fabriques de la connaissance 2024 ».

Aussi, le Conseil scientifique par consultation des offres lors de leur réception (date limite 25 septembre 2023), produira sur chaque candidature avis, réflexions et recommandations quant au ciblage du sujet d'étude.

Il sera pris soin de ne pas mettre des membres du Conseil scientifique en situation de conflit d'intérêt en analysant une offre dont l'équipe porteuse lui serait reliée institutionnellement.

Les offres, ainsi que les recommandation du Conseil scientifique, seront présentée ensuite au Comité de sélection. Le Comité de sélection, réunit des représentants des institutions partenaires en charge de la valorisation scientifique, ainsi que des agents régionaux référents des commandes d'études.

Le Comité de sélection se réunira le 12 octobre 2023.

Les actions de recherche sélectionnées constitueront le corps de la convention annuelle d'application 2024, qui sera soumise à la signature des représentants des établissements partenaires. La notification du marché pourra ensuite intervenir début 2024.

Les principaux critères de sélection des dossiers de candidature sont les suivants :

- qualité scientifique (hypothèses, problématique et méthodologie) ;
- pertinence de la proposition scientifique au regard des besoins de la Région ;
- composition de l'équipe pressentie pour mettre en œuvre la recherche (en lien avec les curriculums vitae).

## **7- SUIVI DES PROJETS**

La réalisation des projets retenus fera l'objet d'un suivi par les services de la Région et des partenaires qui pourraient être associés. Le « comité de suivi et de valorisation » réunissant les personnes en charge de la valorisation de la recherche de chaque établissement partenaire et/ou de leurs représentants ainsi que des membres du Service Connaissance Territoriale de la Région (chef de service, chefs de projet en charge de la présente convention et de sa valorisation) assurera, quant à lui, le suivi de cette coopération, de la qualité des livrables ainsi que de leurs diffusions et valorisations.

## **8- VALORISATION ET DIFFUSION DES LIVRABLES ISSUS DE LA CONVENTION**

La Région et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont propriétaires des productions comprises dans le champ du programme partenarial régional formalisé par la convention. Leur diffusion au-delà du cercle des membres du partenariat est soumise à l'accord préalable de chacun des partenaires concernés. Les résultats des actions réalisées dans le cadre du partenariat pourront être rendus publics après validation des contenus dans le cadre du respect du cadre institutionnel et de la politique de communication de la Région et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les partenaires s'engagent à s'informer collectivement de la diffusion, même restreinte, des documents intermédiaires de travail.

Les rapports, les notes et les fichiers d'information géographique et statistiques produits dans le cadre de ces productions devront respecter les modalités exprimées par la Région en accord avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (chartes graphiques régionales, formats de fichiers, etc.) de manière à faciliter leur diffusion (lignes éditoriales, plateforme Data-Sud, etc).

**ANNEXE 1 : BESOINS D'ETUDES DES DIRECTIONS DE LA REGION LIES  
A L'APPEL A CANDIDATURE « FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE 2024 »**

**Axe 1 « Mieux connaître les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur », porte sur la connaissance des habitants de la région, leurs trajectoires et leurs modes de vies**

**1- Maritimité des métropoles régionales**

Il s'agit de questionner la maritimité au travers des politiques publiques de la mer et du littoral de la région en portant une attention plus particulière aux projets urbains et économiques en direction de la mer, notamment les formes d'une maritimité émergente (énergies renouvelables, musées subaquatiques, projets de restauration écologique ou d'habitats sous-marins expérimentaux, etc.

L'étude devra identifier et expliquer si les politiques menées par les 3 métropoles Aix Marseille Provence - Toulon Provence Métropole - Nice Côte d'Azur ont fait évoluer leur image vers plus d'identité maritime via un état des lieux des politiques publiques de la mer et du littoral actuelles et à venir, en s'appuyant sur :

- Les projets de restauration écologiques ou d'habitats sous-marins expérimentaux, mis en place et de renaturation (transformation de zones imperméabilisées et zones perméables) ;
- Les projets économiques réalisés ou à venir :
  - o énergies renouvelables,
  - o musées subaquatiques,
  - o etc.
- la communication réalisée ou à venir de la Métropole sur son littoral, la mer et l'évolution de son image.

Contacts : Joane Musset [jmusset@maregionsud.fr](mailto:jmusset@maregionsud.fr)

Dominique Jardine [djardine@maregionsud.fr](mailto:djardine@maregionsud.fr)

**2- Comment accompagner le projet de création du Parc Naturel Régional Maures-Estérel-Tanneron ?**

L'étude aura pour objet de produire des connaissances permettant d'accompagner et de nourrir le projet de parc naturel régional Maures-Estérel-Tanneron. L'accompagnement est souhaité dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité puis de la préfiguration du projet de parc, soit sur une durée possible de 4 à 5 ans.

Cette étude comportera les deux axes suivants :

1/ Apport de connaissances et de propositions prospectives, transversale et "sensibles" quant aux richesses, fragilités, enjeux, fonctionnement du territoire : approche immersive et pluridisciplinaire, diagnostics et proposition de scénarii de développement de communes du parc.

2/ Médiation et communication sur le territoire du projet de parc : colloques, restitution, expositions, tables rondes, marches partagées, publications.

Contact : Maryon Andrieux : [mandrieux@maregionsud.fr](mailto:mandrieux@maregionsud.fr)

### **3- Intégration paysagère et acceptation sociale des projets photovoltaïques en région Provence Alpes Côte d'Azur**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par les potentialités qu'il présente, est un territoire très sollicité pour les projets tournés vers les énergies renouvelables, en particulier les parcs photovoltaïques. Ainsi on assiste à une forte dynamique de développement des parcs photovoltaïques au sol et de manière plus récente et pour le moment plus modérée des dispositifs agrivoltaïques de type « ombrières ». La toute récente loi n°023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à favoriser un développement renforcé de ces dispositifs.

La forte dynamique en cours ne doit cependant pas nous conduire à faire abstraction de la qualité des paysages ni des incidences que ces projets ont sur la population et le voisinage.

Répondre aux enjeux sociaux-économiques liés aux besoins énergétiques, tout en respectant les valeurs paysagères et le cadre de vie des populations constitue donc un réel challenge auquel sont confrontés les différents acteurs du territoire : élus, développeurs et citoyens.

Cette étude vise, à partir de cas pratiques, d'étudier la manière dont l'enjeu paysager et l'acceptation sociale de ces projets ont été appréhender et traiter dans l'optique de faire ressortir les bonnes pratiques et démarches innovantes.

Contacts : Sylvain Thureau [sthureau@maregionsud.fr](mailto:sthureau@maregionsud.fr)

Marie Caroline Vallon [mcvallon@maregionsud.fr](mailto:mcvallon@maregionsud.fr)



## **Axe 2 « Mieux connaître les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur », traite des problématiques prospectives et interdisciplinaires liées aux compétences de la Région, à ses dynamiques territoriales et ses filières stratégiques**

### **4 – Etude sur les enjeux socio-écologiques des sites pressentis pour la création d'une réserve naturelle régionale urbaine à Marseille**

Il s'agira d'appréhender les enjeux écologiques et les usages des sites (faune et flore ; continuités écologiques ; questionnaire sociologique...) sur la base d'étude sur les enjeux socio-écologiques des sites pressentis pour la création d'une Réserve naturelle régionale urbaine à Marseille. Dans le cadre de la convention avec les agences d'urbanisme, une étude de préféabilité a été programmée en 2023.

L'AGAM avec la métropole, la ville et la Région vont faire le point en 2023 sur les friches et franges urbaines afin d'estimer le potentiel /capital biodiversité de ces espaces qui ne sont hélas considérés encore que trop comme de simples réserves foncières à bâtir.

Il y a un besoin une fois cette étape achevée, d'une animation foncière et territoriale qui permette de recueillir l'acceptabilité d'une Réserve naturelle et confirmer son ancrage territorial, du point de vue des acteurs concernés et du point de vue sociologique.

Nos Réserves naturelles régionales (RNR) sont de plus en plus investies par des partenariats scientifiques et de recherche (INRAE sur la RNR des Partias, CIRP, université de Montpellier sur l'archéologie sur la RNR des Goges de Daluis, des chercheurs spécialistes des zones humides sur la RNR de la Tour du Valat (avec l'IMBE notamment).

Il est intéressant qu'on puisse déployer ce type de travaux sur des projets de réserves, qui plus est sur ce concept innovant de RNR aux franges urbaines.

Contact : Christine Artico [cartico@maregionsud.fr](mailto:cartico@maregionsud.fr)

### **5 - Développement et promotion d'un observatoire photographique du paysage avec un point d'entrée littoral**

En 2007 et 2008, la Région a réalisé un observatoire photographique des paysages de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre du projet européen PAYS.DOC. Il s'agissait de créer un outil de sensibilisation et de suivi en partant d'un regard critique sur 50 sites, pré-identifiés en fonction de leur valeur à la fois patrimoniale et représentative de la diversité des paysages en région.

Pour chaque site, des photographies de références ont été réalisées et permettent « d'enregistrer » l'état du paysage aux moments des prises de vue, de « capter » des mutations en cours et pour certains sites (à l'exemple de la moyenne vallée de la Durance à Manosque, de Sophia-Antipolis ou encore de la LEO au niveau de la confluence Durance – Rhône...) ou de témoigner de l'état actuel des paysages qui semblent parfois immuables pour d'autres.

La présente étude vise à engager un travail similaire sur ces mêmes 50 sites, une quinzaine d'années après afin d'analyser les mutations en cours. Ce travail sera l'occasion de travailler sur d'autres sites, qui témoignent de mutation en cours (développement des centrales photovoltaïques au sol par exemple) qui ne seraient pas « perceptibles » sur les 50 sites identifiés en 2007-2008.

Contact : Sylvain Thureau [sthureau@maregionsud.fr](mailto:sthureau@maregionsud.fr)

## **6 - Les réponses publiques à la raréfaction de l'eau**

Face à la récurrence des épisodes de manque d'eau et ses premiers effets sur la vie quotidienne des populations urbaines et rurales, il semblerait opportun de s'interroger sur les réponses apportées par les autorités publiques méditerranéennes pour faire face à la question de l'accès à l'eau, des industries, du tourisme... Le travail devra identifier les solutions porteuses de sens qui ont été mises en œuvre dans les différentes régions du pourtour méditerranéen pour assurer un accès à une eau, de qualité et en quantité suffisantes, pour les populations, l'industrie, le tourisme... Les tensions entre usages et territoires ne manqueront pas de surgir ou de ressurgir. Les demandes de prélèvement se font grandissantes et nécessitant des arbitrages délicats entre les différents secteurs d'activités mais surtout source de compétition. Comment répondre à ce défi qui est là en saisissant l'opportunité de tirer profit des initiatives en cours dans les Etats voisins.

Le travail s'inscrira dans une approche pluriannuelle avec un phasage pouvant s'organiser comme suit :

- Panorama des pratiques mises en œuvre.
- Comparaison des outils législatifs, fiscaux et organisationnels identifiés.
- Séminaire de restitution avec les acteurs institutionnels et techniques de l'eau.

Contact : Salim Bacha [sbacha@maregionsud.fr](mailto:sbacha@maregionsud.fr)

## **7 – Stimuler l'exploration archéologique avec le projet LIDAR**

L'Institut Géographique National (IGN) a entrepris de réaliser la couverture en données altimétriques du territoire national par LIDAR aéroporté. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a participé financièrement à l'émergence et la réalisation du projet national LIDAR HD, souhaite promouvoir l'utilisation de ces données et en valoriser les usages, notamment dans des domaines d'activités liés à la recherche historique.

En effet, la Région est riche d'un patrimoine historique conséquent, parfois peu étudié et mal en raison de caractéristiques géographiques complexes. Le LIDAR est susceptible d'apporter une lecture nouvelle de ces sites, et dans une démarche complètement exploratoire et probablement plus aléatoire, de faciliter la recherche et la détection de nouveaux sites.

Il s'agira, dans le cadre de cet appel à candidatures, de proposer des projets utilisant les données LIDAR produites par l'IGN pour des activités de recherches archéologiques et mettant en évidence leur intérêt dans le cadre ce domaine d'activité.

Les projets seront centrés sur la recherche/détection de nouveaux sites ou l'amélioration des connaissances sur des sites existants. Les caractéristiques spécifiques des données LIDAR pourront être exploitées, notamment le nombre d'échos (capacité de distinction sol/sursol) ou les valeurs d'intensité. Il est attendu une production de mémoire méthodologique, assorti d'illustrations représentatives de notre région, et décrivant l'intérêt du LIDAR HD pour la détection de sites archéologiques ou l'amélioration de la connaissance des sites existants.

Contact : Joël Tignon [jtignon@maregionsud.fr](mailto:jtignon@maregionsud.fr)

## **8 - Zones d'activités économiques : comment améliorer la gestion intégrée de l'eau dans une ZAC existante ?**

L'objet de cette étude est d'analyser la gestion intégrée de l'eau sur les zones d'activités économique (ZAE)  
Les couches d'information suivantes pourraient être enrichies dans Open Street Map :

- Les ressources en eau du parc d'activités : Accès eau brute en surface (rivière) ? en sous-sol (nappe) ? collecteurs/bassins de stockage eau de pluie ?
- La gestion des eaux de pluie : infrastructures de collecte, de rétention ou d'infiltration (noues, fossés, bassins, ...) sur l'espace public et dans les parcelles privées.
- Lien avec les trames vertes et bleues
- Surfaces de voiries/parking imperméabilisées/semi-imperméables/perméables ?
- Si présence de cours d'eau, qualifier celui-ci : berges végétalisées ? tracé naturel ? ripisylve ?
- Exutoires des effluents non domestiques ?

Une attention particulière sera notamment apportée aux zones soumises au risque inondation (PPRI zone rouge), en lien avec la mise en œuvre du ZAN et des enjeux de dés imperméabilisation/renaturation.  
En termes de livrable, un démonstrateur pourrait être élaboré sur certaines ZAE à enjeu comme fait en 2022 sur la vacance commerciale

Contact : Laurence Cantaloube Kim [lcantaloub@mareregionsud.fr](mailto:lcantaloub@mareregionsud.fr)

## **9 - Analyse et évaluation de Datasud**

A travers cette action, il s'agira d'accompagner le Service Connaissance Territoriale dans la phase de déploiement de la nouvelle infrastructure de données DataSud. Cette demande de partenariat ciblant plutôt une cohorte d'élèves ingénieurs, ces derniers pourraient effectuer dans un premier temps une analyse et une évaluation de DataSud, et mettre en place un recueil de réflexion et de retour d'expérience des acteurs du territoire souvent démunis en ressources stratégiques internes sur les questions des données :

- Lister les informations et conditions nécessaires à l'évaluation du portail DataSud
- Confronter le cahier des charges de DataSud et la solution développée par l'entreprise NeogeoTechnologie déduite des besoins des producteurs
- Aller à la rencontre de nouveaux réutilisateurs de données (entreprises, startup, citoyens...) et effectuer des entretiens auprès des utilisateurs DataSud pour accompagner le déploiement du nouveau portail au plus près des territoires
- Etudier l'impact de la nouvelle version du portail auprès des producteurs déjà identifiés et utilisateurs de DataSud
- Livrables attendus : Documents et matrices de conduites d'entretiens, des documents de synthèse et d'analyse des résultats des entretiens menés auprès des producteurs et réutilisateurs.

Contact : Pauline Asselin de Williencourt [passelin@mareregionsud.fr](mailto:passelin@mareregionsud.fr)

### **Axe 3 « Mieux diffuser la connaissance du territoire », concerne les actions de diffusion**

#### **10 – Sudorama, fresque audiovisuelle, numérique et pédagogique**

La Direction Générale Adjointe Education, Culture et Jeunesse intervient dans les domaines d'interventions prioritaires pour la collectivité. Elle pilote les politiques publiques volontaristes vers les acteurs de la filière culturelle et sportive notamment, mais également les champs de compétences essentiels de l'institution régionale que sont la Jeunesse et les Lycées. Ainsi, la Région poursuit une politique éducative et culturelle au service du territoire, dans le secteur du numérique, des industries créatives, du cinéma et de l'audiovisuel.

En 2019, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a entamé un élargissement et un développement de l'offre à vocation éducative et culturelle, lié au déploiement des manuels et tablettes numériques dans les établissements d'enseignements généraux et professionnels. La Région et l'Ina ont également décidé de renouveler leur partenariat sous la forme d'une convention pluriannuelle de coproduction avec pour objectif la transformation et l'enrichissement de la fresque multimédia. Cette nouvelle fresque, nommée « Sudorama », permet de favoriser les nouveaux usages pédagogiques des archives audiovisuelles en ligne, tout en contribuant à élargir l'offre de contenus numérisés, sur l'ensemble des points de contacts régionaux (Environnement numérique de travail, actions d'éducation aux images, portail Connaissance du Territoire...).

La Région a souhaité donner l'accès à une mémoire audiovisuelle numérique au service de nouveaux usages éducatifs et culturels proposés aux jeunes publics de la région. Elle entend développer également les voies d'accès à une connaissance commune plus large et diversifiée basée sur les archives audiovisuelles de l'Ina. Conçue comme un outil innovant d'accès aux archives issues des ressources de l'Ina, « Sudorama » propose une éditorialisation propre à chaque vidéo, des fonctionnalités avancées, la création de classeurs numériques pour les enseignants et leurs élèves, l'accès aux téléchargements de contenus, et des repères pédagogiques spécialement adaptés pour les enseignants et leurs élèves.

Cette illustration de la mémoire audiovisuelle des 50 dernières années a été enrichie de 40 documents avec notices en 2020, et 4 parcours pédagogiques. En 2021, la fresque s'est enrichie de 5 nouveaux Repères pédagogiques et de 20 nouveaux Documents. Chacun de ces Documents seront accompagnés d'une Note de contexte rédigée par les enseignants, historiens ou experts. Les thèmes et les orientations sont définis par le comité éditorial dont les membres sont la Région, le Rectorat, l'Ina et autres acteurs en réseau de l'enseignement en région, notamment l'Inspé, Le Clemi et Canopé.

Contact : Christelle Fernandez [cfernandez@mareregionsud.fr](mailto:cfernandez@mareregionsud.fr)

#### **11 – Rencontres connaissance du territoire**

L'objectif des rencontres est d'éclairer les débats publics par la diffusion et la mise en visibilité des informations à destination des citoyens et des partenaires. L'action proposée consiste à accueillir et animer des rencontres autour de sujets d'intérêt régional dans le cadre d'un cycle de « Rencontres Connaissance du territoire » ouvert aux techniciens, élus, membres de la société civile, journalistes ... en mobilisant une expertise scientifique en communication et journalisme pour l'accompagnement du dispositif. Une attention particulière devra être portée sur la dimension pédagogique du projet, les étudiants devront être impliqués dans la couverture journalistique des sujets proposés.

La programmation de ce cycle est réalisée par un comité de programmation rassemblant l'Etat (INSEE et Université), et la Région (service connaissance territoriale et information géographique).

Ce cycle de rencontres sera construit dans le cadre de la plateforme connaissance du territoire sur la base des travaux réalisés par l'Etat (statistique publique) et la Région (partenariats de la connaissance), ainsi que leurs centres ressources dédiés (observatoires régionaux type ORM).

Contact : Anne-Sophie Breteau [asbreteau@mareregionsud.fr](mailto:asbreteau@mareregionsud.fr)

## **12 – Valorisation et magazine « Fabriques de la connaissance »**

Cette action du partenariat entre la Région et les universités aura pour objectif de rendre disponible les résultats des actions pour éclairer les débats publics par la diffusion et la mise en visibilité des informations sous des formats communicants. Ce projet a pour ambition de valoriser la connaissance produite dans le cadre des « Fabriques de la connaissance 2024 » par la réalisation d'un magazine dressant le bilan de l'année écoulée.

Contacts : Anne-Sophie Breteau [asbreteau@maregionsud.fr](mailto:asbreteau@maregionsud.fr)

Bertrand Fribourg [befribourg@maregionsud.fr](mailto:befribourg@maregionsud.fr)

<b>ANNEXE 2 : ELEMENTS A TRANSMETTRE DANS LE CADRE DES CANDIDATURES</b> <b>« FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE 2024 »</b>
---

Chaque dossier de candidature (Note de 3-4 pages sur le modèle de la fiche réponse transmise avec cet appel à candidature + CV de l'équipe pressentie) doit être adressé par l'équipe scientifique candidate en version numérique (format **.doc**) par mail au Service Connaissance du Territoire (SCOT) aux adresses mail suivantes :

[befribourg@mareregionsud.fr](mailto:befribourg@mareregionsud.fr)

+ référent Région de la demande d'étude mentionné en fin de résumé

+ [vcucchi@mareregionsud.fr](mailto:vcucchi@mareregionsud.fr) (assistante études)

**Date limite de réception des dossiers : le 25 septembre 2023.**

<b>DOCUMENTS A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR CHAQUE DOSSIER</b>		
---	--	--

<b>1</b>	Une note de 3-4 pages sur le modèle de la fiche réponse transmise avec cet appel à candidature organisée autour des rubriques suivantes : titre de l'action, nom du/des laboratoire(s) ou formation(s) candidat(e)(s), contexte, objectifs, méthodologie, productions attendues, calendrier (au plus tard, la fin de l'action sera prévue au 31 mars 2025), équipe pressentie en précisant la personne référente, partenariat (si des partenaires sont associés), tableau des dépenses prévisionnelles par grand poste.	
<b>2</b>	Les curriculum vitae des personnes (titulaires et/ou contractuels) de l'équipe-projet pressentie.	